

## PAEN : plan d'actions



### Atelier 3/3 : mettre en œuvre le plan

12 Avenue d'Elne  
66570 SAINT-NAZAIRE France  
Tel : 04-68-80-11-45 - @ : [petiau@ecosys.tm.fr](mailto:petiau@ecosys.tm.fr)



5 impasse Charrié  
97429 PETITE ILE La Réunion  
Tel 06 11 14 90 19 - @ : [jmpetiau@ecosys.re](mailto:jmpetiau@ecosys.re)

Site : <http://ecosys.tm.fr/>

# Ordre du jour de l'atelier

## OBJECTIF

- *Mettre en œuvre le plan d'actions opérationnel du PAEN*

## LE PAEN DE LA POSSESSION

- Acteurs associés
- Périmètre
- Programme d'action

*Délibération du 14/05/25*

## PLAN D' ACTIONS

- Méthode de travail (rappel)
  - 1. Coordination, partage et suivi*
  - 2. Echanges sur l'organisation*
- **Déclinaison du programme d'action**
- **Finalisation des fiches action prioritaires**
- **Plan d'actions et calendrier**

# LE PAEN DE LA POSSESSION



# Les acteurs associés

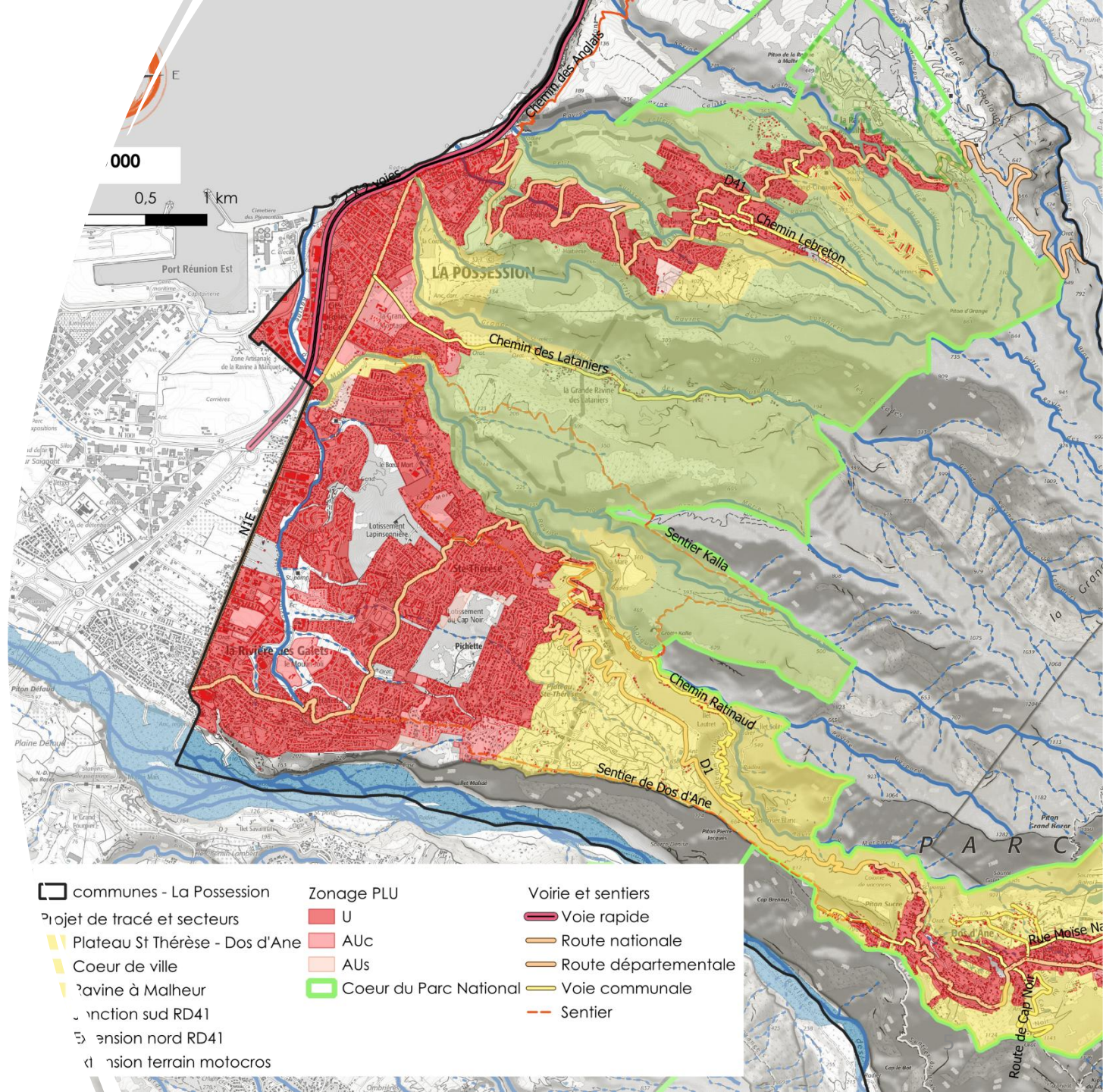
- DEPARTEMENT
- COMMUNE (accords périmètre et programme d'action)
- REGION
- Territoire de l'Ouest (chargé du SCoT avis sur le périmètre), GAL Ouest et services
- Conservatoire du Littoral
- Parc National de La Réunion (avis sur le programme d'action)
- Office National de la Forêt (avis informel périmètre et programme d'action)
- Conservatoire Botanique National Mascarin
- Associations de l'environnement (SREPEN, Micropodia, SEOR)
- AGORAH
- CAUE
- Chambre d'agriculture (avis périmètre et programme d'action)
- SAFER
- Syndicat du sucre
- SAPHIR
- Etat : DAAF/DEAL

# Périmètre

Une double vocation bien affirmée du périmètre de 1.900 ha :

- agricole à partir des secteurs d'études initiaux.
- naturelle avec une large jonction et des extensions.

Un travail de concertation et d'échanges notamment avec le CDL.





## AMENAGEMENT

### REDEPLOIEMENT EQUILIBRE DES TERROIRS NOURRICIERS

- 1) Appui à l'**irrigation**, équipements et conseils à la parcelle.
- 2) Amélioration **foncière** des conditions d'installation, d'agrandissement et d'exploitation.
- 3) « *Penser autrement* » la **constructibilité** en zone agricole :
  - Maitriser les constructions et occupations du sol non agricoles.
  - Accompagner les projets agricoles nécessitant des constructions.

### NATURE ET PAYSAGES EN CŒUR ET PORTES DE VILLE

- 4) Maintien et requalification écologique et paysagère :
  - **Gérer les lisières forestières** (lutte contre EEE et chantier de restauration -, agroforesterie, pastoralisme, ...)
  - **Passer du front à la frange** entre les espaces agricoles voire naturels et urbains
  - Agir contre les occupations portant atteinte à l'environnement et illégales en zone naturelle
- 5) Des liens à rétablir avec la Nature et les paysages
  - Co-construire une stratégie opérationnelle pour la qualité des espaces naturels périurbains
  - Approche sociologique
  - Amplifier et pérenniser les actions citoyennes de restauration et de lutte contre les EEE

## ORIENTATIONS DE GESTION

### POUR UNE PROMESSE D'AVENIR

- 6) Aide à la transmission des exploitations
- 7) Emploi et apprentissage
- 8) Appui aux projets
- 9) Confortation économique des filières
- 10) Gouvernance

Axes du  
programme  
d'action



# PLAN D' ACTIONS

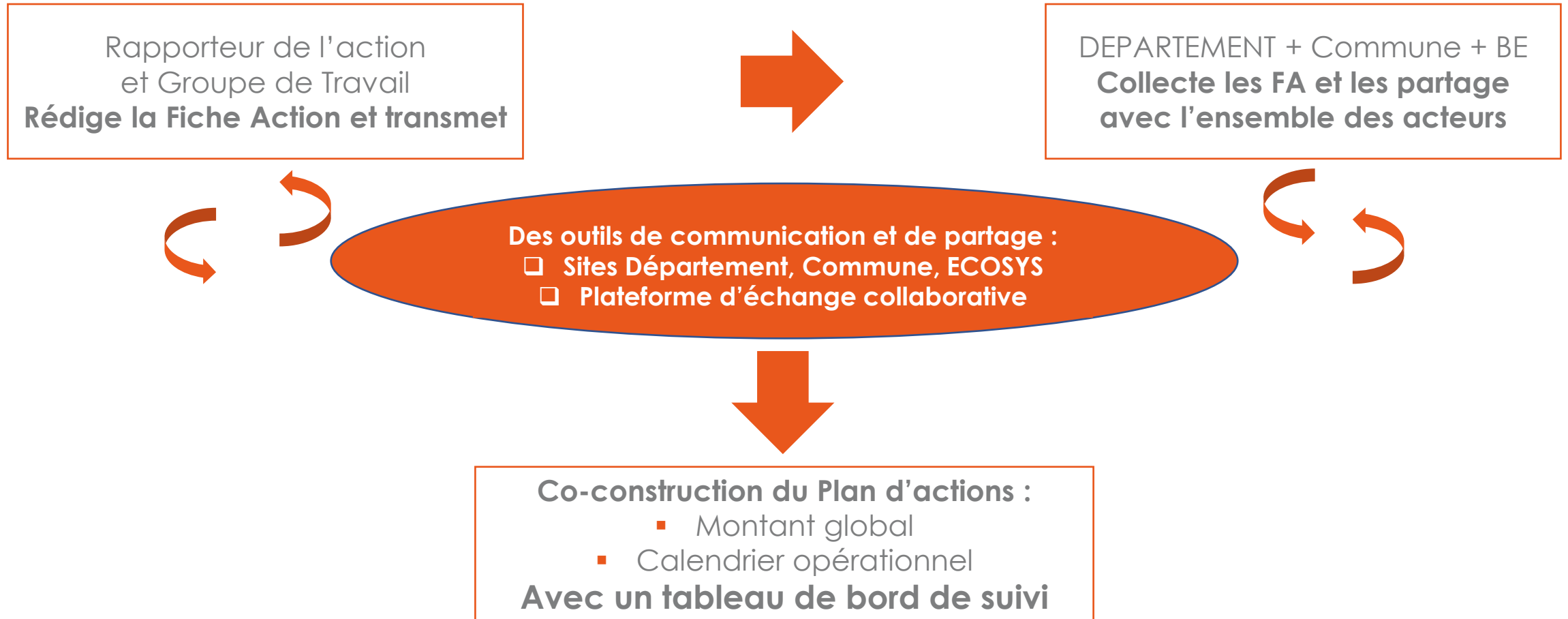


# Méthode de travail (rappel)

---

- *Coordination, partage et suivi*
- *Echanges sur l'organisation*

# Coordination, partage et suivi



# Echanges sur l'organisation

Créer de la  
transversalité et  
s'extraire du  
quotidien

- L'enjeu pour la co-construction puis la mise en œuvre, du plan d'actions est **la transversalité** pour mobiliser les compétences et moyens tant entre acteurs qu'à l'intérieur des différentes organisations : Département, DEAL, DAAF, Chambre d'Agriculture, SAFER, ...
- Le rapporteur doit pouvoir être **légitimé** à cet effet, dans son administration notamment.
- **Prendre le temps** car la co-construction puis la mise en œuvre du plan d'actions est **d'abord une dynamique à créer et maintenir entre acteurs**. Une ou plusieurs actions phares serviront de moteur et d'exemples.
- Le rôle du rapporteur est également important comme relais pour **éviter l'éparpillement** avec une multiplicité des acteurs. Il est nécessaire de cibler les personnes ressources pour être efficace mais sans se priver des compétences mobilisables.
- La **disponibilité** de chacun est également une contrainte à prendre en compte **avec l'impérieuse nécessité de s'extraire du quotidien professionnel**.
- ...

# Déclinaison du programme d'action

---

## Par orientation stratégique :

1. **Appui à l'irrigation**
2. Amélioration foncière des conditions d'installation, d'agrandissement et d'exploitation
3. **"Penser autrement" la constructibilité en zone agricole**
4. **Maintien et requalification écologique et paysagère**
5. **Des liens à rétablir avec la Nature et les paysages**
6. **Aide à la transmission des exploitations**
7. Emploi et apprentissage
8. Appui aux projets
9. Confortation économique des filières

# 1. Appui à l'irrigation

N° actions	Actions liées	ACTIONS ou OBJECTIFS	PILOTE	ACTIONS OPERATIONNELLES
1a	Garantir les investissements à long terme sur Dos d'Ane	DEPARTEMENT	<p><b>S'assurer de la pérennité des équipements réalisés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic des ouvrages (captage, retenues collinaires et forage)</li> <li>- Etude de dimensionnement du réseau</li> <li>- Réhabilitation et mise aux normes de la station de pompage et des retenues</li> <li>- Réalisation d'un réservoir</li> <li>- Pose des réseaux de distribution et mise en place de bornes d'irrigation et autres équipements ;</li> <li>- Recherche de ressources en eau supplémentaires ;</li> <li>- Etude de la valorisation énergétique du périmètre</li> </ul> <p><b>S'assurer de la pérennité des équipements réalisés :</b></p> <p><b>Actions engagées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de faisabilité (2015)</li> <li>- Travaux pose canalisation irrigation (2018)</li> <li>- Levés topographiques (2019-2020 et 2024)</li> <li>- Etudes géotechniques G1 et G2 AVP de la station de pompage de Pichette et de la retenue collinaire (2022)</li> <li>- Etudes de conception de maîtrise d'œuvre AVP, PRO, DCE (2017-2025)</li> <li>- Permis de construire des deux stations de pompage de Pichette et de Ste Thérèse (2023)</li> <li>- Etudes SIDELEC pour le raccordement /renforcement électrique deux stations de pompage de Pichette et de Ste Thérèse (2025)</li> <li>- Pose canalisations enceinte station potabilisation Pichette entre future SP et clôture amont unité de traitement EP (2025)</li> </ul> <p><b>Opérations à venir :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour des études de conception dont études géotechniques G2 PRO</li> <li>- Autorisation de raccordement et de prélèvement d'eau brute de l'LO</li> <li>- Demande de prorogation des permis de construire des deux stations de pompage de Pichette et de Ste Thérèse</li> <li>- Déclaration préalable pour la station de pompage de la retenue collinaire</li> <li>- Autorisations de travaux à renouveler avec les propriétaires fonciers</li> <li>- Contrôle de l'état des canalisations déjà posées antérieurement</li> <li>- Demandes de financement</li> <li>- Consultation des entreprises</li> <li>- Travaux</li> </ul>	
1b	Garantir les investissements à long terme sur le Plateau St Thérèse	Non défini	<p><b>Cibler et compléter les aides : équipement et conseils à la parcelle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Irrigation à la parcelle</li> <li>- Création de retenues collinaires</li> </ul>	
2	Optimiser l'irrigation à la parcelle	COMMUNE ET CHAMBRE D'AGRICULTURE		

## 2. Amélioration foncière des conditions d'installation, d'agrandissement et d'exploitation

N° actions	Actions les + liées	ACTIONS ou OBJECTIFS	PILOTE	ACTIONS OPERATIONNELLES
3		<i>Faciliter l'accès au foncier</i>		Amplifier et organiser la dynamique de Mise A Disposition / Location / Achat
4		<i>Optimiser le foncier sur l'exploitation</i>		Promouvoir l'aide aux travaux d'aménagement foncier et territoires prioritaires : défrichement, réaménagement, épierrage, élimination d'andains, réalisation d'ouvrages pour le pluvial, chemins agricoles
5		<i>Améliorer le parcellaire, la voirie et le pluvial</i>		Généraliser graduellement les procédures d'aménagement foncier : <ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées</li><li>• Echanges et cessions amiables d'immeubles ruraux</li><li>• Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental</li></ul> Etat des lieux de la voirie communale et du pluvial, programme d'aménagement et d'entretien
Pour mémoire		<i>Gagner de l'arabilité par un chantier d'épierrage</i>		1° Evaluer le potentiel et les besoins : épierrage, réorganisation sur site (limite, enclosures, pluvial, ...) 2° Mutualiser les déclarations et demandes d'autorisations administratives 3° Organiser la réalisation des travaux et leur suivi 3° Proposer une offre commune des matériaux rocheux excédentaires (quantité, qualité et prix)

### 3. "Penser autrement" la constructibilité en zone agricole

N° actions	Actions les + liées	ACTIONS ou OBJECTIFS	PILOTE	ACTIONS OPERATIONNELLES
6	10+12	<i>Maitriser les constructions et occupations du sol non agricoles</i>	DEPARTEMENT ET COMMUNE	<i>Recenser le bâti en zone agricole et en identifier l'usage</i> <i>Appliquer plus efficacement le droit de préemption (information/acquisition)</i> <i>Identifier des financements possibles / identifier des partenaires financiers (ajout)</i>
7	12	<i>Accompagner les projets agricoles nécessitant des constructions</i>	CHAMBRE D'AGRICULTURE	<i>Instruire les demandes de permis de construire agricoles dans une démarche de projet (CDPENAF)</i> <i>Analyser les demandes présentées à la CDPENAF sur 5 ans (ajout)</i> <i>Rapprocher l'offre de bâtis existants avec la demande de permis de construire agricole</i>

# 4. Maintien et requalification écologique et paysagère

## 5 Des liens à rétablir avec la Nature et les paysages

N° actions	Actions les + liées	ACTIONS ou OBJECTIFS	PILOTE	ACTIONS OPERATIONNELLES
8	9 + 11	<b>Gérer les lisières forestières</b>	PARC NATIONAL DE LA REUNION	Préserver la biodiversité : lutte contre EEE et restauration écologique Gérer et valoriser les friches en lisière de forêt par l'agroforesterie, le pastoralisme, ... Mettre en place une communication particulière avec les propriétaires des parcelles en friche (ajout)
9	8 + 11	<b>Passer du front à la frange</b>		Concevoir et réaliser la limite entre espaces agricoles, naturels et urbains : <ul style="list-style-type: none"><li>• Sur les zones AU : imposer des principes d'aménagement aux aménageurs (OAP)</li><li>• Sur les zones A et N : mobiliser des financements (FEADER)</li></ul> Gérer les espaces tampons : jardins partagés par exemple
10a 10b 10c	6	<b>Agir contre les occupations et constructions portant atteinte à l'environnement et illégales en zone naturelle</b>	CONSERVATOIRE DU LITTORAL	Surveiller, contrôler par une application plus efficace du DP (information/acquisition) Verbaliser et engager et suivre l'action en justice Optimiser l'intervention foncière du Conservatoire du Littoral (ajout) : <ul style="list-style-type: none"><li>- Division parcellaire avant le classement partiel en U d'une parcelle en N.</li><li>- Veille sur les certificats d'urbanisme par la Commune pour anticiper sur les ventes potentielles.</li><li>- Saisine par le Conservatoire du Littoral, des acteurs concernés par la création de la zone de préemption propre</li><li>- Suivi systématique et coordonné des déclarations d'intention d'aliéner Département /SAFER/Conservatoire du Littoral</li></ul>
11	8 + 9	<b>Co-construire une stratégie opérationnelle pour la qualité des espaces naturels périurbains</b>	COMMUNE	Hiérarchiser les enjeux environnementaux alliant sciences et perception du plus grand nombre. Amplifier et pérenniser les actions citoyennes notamment de restauration et de lutte contre les EEE Former les décideurs que sont les élus aux enjeux environnementaux

## 6 Aide à la transmission des exploitations

N° actions	Actions les + liées	ACTIONS ou OBJECTIFS	PILOTE	ACTIONS OPERATIONNELLES
12a				Abonder la base de données Installation / Transmission de la Chambre d'agriculture
12b				Tenir des réunions d'information pour les porteurs de projet concernés
12c				Mettre en relation cédants et repreneurs
	6 +7	Accompagner la transmission	CHAMBRE D'AGRICULTURE	Agir contre les indivisions foncières (ajout) :
12d				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recenser les parcelles qui sont en friche et qui sont potentiellement en situation d'indivision</li> <li>- Rechercher et reconstituer les indivisaires</li> <li>- Mobilisation de la SAFER</li> </ul>

## 7 Emploi et apprentissage

## 8 Appui aux projets

## 9 Confortation économique des filières

N° actions	Actions les + liées	ACTIONS ou OBJECTIFS	PILOTE	ACTIONS OPERATIONNELLES
13		Identifier la main d'œuvre locale potentielle		Mener une enquête personnalisée auprès des demandeurs d'emplois
14		Valoriser les métiers de la terre		Engager une campagne de communication auprès des collégiens
15		Embaucher et former		Recourir à l'apprentissage avec un programme de formation pour des emplois durables Etudier l'intérêt de la création d'un groupement d'employeurs sur le territoire
16		Mettre à disposition une information et un conseil ressources		Tenir une permanence hebdomadaire d'information et de suivi (conseiller Point Vert) sur la Commune. Tenir des réunions d'information thématique et d'échanges.
17		Sécuriser et conforter l'économie de l'exploitation		Promouvoir et accompagner les ateliers de diversification au sein des exploitations agricoles Définir la stratégie de transformation agroalimentaire sur le territoire de La Possession Accompagner les producteurs dans la valorisation, la promotion et l'écoulement de leurs productions Identifier le meilleur scénario d'approvisionnement en BIO de la restauration collective (convention ou régie) Accompagnement des porteurs de projets en agritourisme et révision du PLU

# Finalisation des fiches action prioritaires

---

- *Principe de rédaction des Fiches Action et projets (rappel)*
- **8 fiches action prioritaires**
- **Finalisation des fiches action**

# Principe de rédaction des fiches action (rappel)

Type d'action : AMENAGEMENT

Axe : « Redéploiement équilibré des terroirs nourriciers »

Bloc 1 : se rapporter au programme d'action et à l'action

Orientation stratégique : "Penser autrement" la constructibilité en zone agricole

Fiche action 6 : maîtriser les constructions et occupations du sol non agricoles

## Motif de l'action

De nombreuses constructions et occupations non agricoles en zones agricoles (A) génèrent spéculation et conflits d'usages. Le marché foncier échappe à l'agriculture, seulement 15% du volume des mutations sur 9 ans (2014 à 2022). Malgré l'interdiction de destination des constructions non agricoles sur les zones A, les biens continuent d'être vendus à des non-agriculteurs. Ceci présente une « aubaine » pour des acquéreurs non agricoles jouissant de villégiatures tant qu'ils ne recourent pas à une demande de permis de construire.

## Localisation

Zones agricoles dans le PAEN et par extension toutes les zones agricoles.



## Description de l'action

Penser autrement, avancé en ateliers, jouerait le temps long pour résorber et empêcher les occupations non agricoles pour un retour agricole lors des ventes.

## Actions opérationnelles envisagées

- Recenser le bâti agricole et non agricole sur le périmètre.
- Appliquer plus efficacement le droit de préemption : information et suivi systématique des déclarations d'intention d'aliéner ainsi qu'une anticipation financière pour l'acquisition afin d'empêcher toute nouvelle vente à destination non agricole.

Bloc 2 : se rapporter au programme d'action et à l'action ou adapter.

## Cadre réglementaire

Code de l'urbanisme

Bloc 3 : à rédiger

## Lien avec les autres actions du programme d'action voire programmes extérieurs

Même action sur les zones N pour des motifs d'atteinte à l'environnement.

## Montage

Opérateur : Rapporteur : Pilote de l'action :

Partenaires :

Outils réglementaires ou contractuels :

Calendrier et phasage  court terme  moyen terme  long terme

Coût et financement ( en € H.T.) Coûts :

Financement :

Plan d'actions du PAEN de La Possession

Type d'action : AMENAGEMENT

Axe : « Redéploiement équilibré des terroirs nourriciers »

Orientation stratégique : "Penser autrement" la constructibilité en zone agricole

Fiche action 7 : accompagner les projets agricoles nécessitant des constructions

## Motif de l'action

De nombreuses constructions et occupations non agricoles en zones agricoles (A) génèrent spéculation et conflits d'usages. Le marché foncier échappe à l'agriculture, seulement 15% du volume des mutations sur 9 ans (2014 à 2022). Malgré l'interdiction de destination des constructions non agricoles sur les zones A, les biens continuent d'être vendus à des non-agriculteurs. Ceci présente une « aubaine » pour des acquéreurs non agricoles jouissant de villégiatures tant qu'ils ne recourent pas à une demande de permis de construire.

## Localisation

Zones agricoles dans le PAEN et par extension toutes les zones agricoles.



## Description de l'action

Penser autrement c'est aussi raisonner les besoins en constructions agricoles nécessaires en termes de projet et non seulement de demandes d'autorisation administratives.

## Actions opérationnelles envisagées

- Instruire les demandes de permis de construire agricoles dans une démarche de projet notamment en CDPENAF.
- Rapprocher l'offre de bûts existants avec la demande de permis de construire agricole.

## Cadre réglementaire

Code de l'urbanisme

## Lien avec les autres actions du programme d'action voire programmes extérieurs

## Montage

Opérateur : Rapporteur : Pilote de l'action :

Partenaires :

Outils réglementaires ou contractuels :

Calendrier et phasage  court terme  moyen terme  long terme

Coût et financement ( en € H.T.) Coûts :

Financement :

Fiche action 7 - Occupation non agricole (pjt).docx

Plan d'actions du PAEN de La Possession

Type d'action : AMENAGEMENT

Axe : « Redéploiement équilibré des terroirs nourriciers »

Orientation stratégique : "Penser autrement" la constructibilité en zone agricole

Fiche action 6 : maîtriser les constructions et occupations du sol non agricoles

## Motif de l'action

De nombreuses constructions et occupations non agricoles en zones agricoles (A) génèrent spéculation et conflits d'usages. Le marché foncier échappe à l'agriculture, seulement 15% du volume des mutations sur 9 ans (2014 à 2022). Malgré l'interdiction de destination des constructions non agricoles sur les zones A, les biens continuent d'être vendus à des non-agriculteurs. Ceci présente une « aubaine » pour des acquéreurs non agricoles jouissant de villégiatures tant qu'ils ne recourent pas à une demande de permis de construire.



## Description de l'action

Penser autrement, avancé en ateliers, jouerait le temps long pour résorber et empêcher les occupations non agricoles lors des ventes.

## Localisation

Zones agricoles dans le PAEN et par extension toutes les zones agricoles.



## Actions opérationnelles envisagées

- Recenser le bâti agricole et non agricole sur le périmètre.
- Appliquer plus efficacement le droit de préemption : information et suivi systématique de l'intention d'aliéner ainsi qu'une anticipation financière pour l'acquisition afin d'empêcher toute nouvelle vente à destination non agricole.

## Cadre réglementaire

Code de l'urbanisme

## Lien avec les autres actions du programme d'action voire programmes extérieurs

Même action sur les zones N pour des motifs d'atteinte à l'environnement.

## Montage

Opérateur : Rapporteur : Pilote de l'action :

Partenaires :

Outils réglementaires ou contractuels :

Calendrier et phasage  court terme  moyen terme  long terme

Coût et financement ( en € H.T.) Coûts :

Financement :

Fiche action 6 - Construction agricole (pjt).docx

Plan d'actions du PAEN de La Possession

Type d'action : AMENAGEMENT

Axe : « Nature et paysage en Cœur et Portes de ville »

Orientation stratégique : maintien et requalification écologique et paysagère

Fiche action 8 : gérer les lisières forestières

## Motif de l'action

La diagonale de nature, qui part de La Possession pour traverser l'île, confère à La Réunion sa reconnaissance au patrimoine mondial de l'UNESCO lui consacrant sa place quasi unique au Monde pour la richesse de sa biodiversité et ses paysages. Des actions en périmètre pour le maintien et la requalification écologique et paysagère s'imposent dans le programme d'action.

## Localisation

A l'interface entre zones agricoles et naturelles.



## Description de l'action

Des espaces agricoles incultes en lisières forestières sont les principales sources de propagation des Espèces Exotiques Envahissantes. Une intervention volontaire de gestion avec les exploitants conjuguera une réponse aux enjeux agricoles et environnementaux.

## Actions opérationnelles envisagées

- Préserver la biodiversité : lutte contre EEE et restauration écologique
- Gérer et valoriser les friches en lisière de forêt par l'agroforesterie, le pastoralisme, ...

## Cadre réglementaire

Code de l'urbanisme

## Lien avec les autres actions du programme d'action voire programmes extérieurs

Même action sur les zones N pour des motifs d'atteinte à l'environnement.

## Montage

Opérateur : Rapporteur : Pilote de l'action :

Partenaires :

Outils réglementaires ou contractuels :

Calendrier et phasage  court terme  moyen terme  long terme

Coût et financement ( en € H.T.) Coûts :

Financement :

Fiche action 8 - Lisières forestières (pjt).docx

## 8 fiches action prioritaires

---

- 1) Fiche action 1a : garantir les investissements à long terme sur Dos d'Ane
- 2) Fiche action 1b : garantir les investissements à long terme sur le Plateau St Thérèse
- 3) Fiche action 2 : optimiser l'irrigation à la parcelle
- 4) Fiche action 6 : maîtriser les constructions et occupations du sol non agricoles
- 5) Fiche 7 : accompagner les projets agricoles nécessitant des constructions
- 6) Fiche action 8 : gérer les lisières forestières
- 7) Fiche action 10c : Agir contre les occupations et constructions portant atteinte à l'environnement et illégales en zone naturelle
- 8) Fiche action 12d : Accompagner la transmission

# Finalisation des fiches action 1/2

**Fiches 1a Dos d'Ane et 1b Plateau St Thérèse : garantir les investissements à long terme**  
(Respectivement Département et non défini)

- *S'assurer de la pérennité des équipements publics*

**Fiche action 2 : optimiser l'irrigation à la parcelle** (Commune et Chambre d'Agriculture)

- *Cibler et compléter les aides : équipement et conseils à la parcelle*

**Fiche action 6 : maîtriser les constructions et occupations du sol non agricoles** (Département et Commune)

- *Recenser le bâti en zone agricole et en identifier l'usage*
- *Appliquer plus efficacement le droit de préemption*
- *Identifier des financements possibles / identifier des partenaires financiers*

**Fiche 7 : accompagner les projets agricoles nécessitant des constructions** (Chambre d'agriculture)

- *Instruire les demandes de permis de construire agricoles dans une démarche de projet (CDPENAF)*
- *Analyse les demandes présentées à la CDPENAF sur 5 ans*
- *Rapprocher l'offre de bâtis existants avec la demande*



Document  
Microsoft Word



Document  
Microsoft Word



Document  
Microsoft Word



Document  
Microsoft Word



Document  
Microsoft Word

# Finalisation des fiches action 2/2

## Fiche action 8 : gérer les lisières forestières (Parc National de La Réunion)

- *Préserver la biodiversité : lutte contre EEE et restauration écologique*
- *Gérer et valoriser les friches en lisière de forêt par l'agroforesterie, le pastoralisme, ...*
- *Mettre en place une communication particulière avec les propriétaires des parcelles en friche*



## Fiche action 10c : agir contre les occupations et constructions portant atteinte à l'environnement et illégales en zone naturelle (Conservatoire du Littoral)

- *Optimiser l'intervention foncière du Conservatoire du Littoral*



## Fiche action 11 : Co-construire une stratégie opérationnelle pour la qualité des espaces naturels périurbains (Commune)

- *Hiérarchiser les enjeux environnementaux alliant sciences et perception du plus grand nombre.*
- *Amplifier et pérenniser les actions citoyennes (restauration et lutte contre les EEE)*
- *Former les décideurs que sont les élus aux enjeux environnementaux*



## Fiche action 12d : accompagner la transmission (Chambre d'agriculture)

- *Agir contre les indivisions foncières*



# Plan d'actions et calendrier

N° actions	Actions les + liées	ACTIONS ou OBJECTIFS	PILOTE	ACTIONS OPERATIONNELLES	2026	2027	2028	2029	2030
1a		Garantir les investissements à long terme sur Dos	DEPARTEMENT	S'assurer de la pérennité des équipements réalisés :					
1b		Garantir les investissements à long terme sur le	Non défini	S'assurer de la pérennité des équipements réalisés :					
2		Optimiser l'irrigation à la parcelle	COMMUNE ET CHAMBRE	Cibler et compléter les aides : équipement et conseils à la parcelle :					
6	10 + 12	Maitriser les constructions et occupations du sol non agricoles	DEPARTEMENT ET COMMUNE	Recenser le bâti en zone agricole et en identifier l'usage Appliquer plus efficacement le droit de préemption (information/acquisition) Identifier des financements possibles / identifier des partenaires financiers (ajout)					
7	12	Accompagner les projets agricoles nécessitant des constructions	CHAMBRE D'AGRICULTURE	Instruire les demandes de permis de construire agricoles dans une démarche de projet (CDPENAF) Analyser les demandes présentées à la CDPENAF sur 5 ans (ajout) Rapprocher l'offre de bâtis existants avec la demande de permis de construire agricole					
8	9 + 11	Gérer les lisières forestières	PARC NATIONAL DE LA REUNION	Préserver la biodiversité : lutte contre EEE et restauration écologique Gérer et valoriser les friches en lisière de forêt par l'agroforesterie, le pastoralisme, ... Mettre en place une communication particulière avec les propriétaires des parcelles en friche (ajout)					
10a		Agir contre les occupations et constructions portant atteinte à l'environnement et illégales en zone naturelle	CONSERVATOIRE DU LITTORAL	Surveiller, contrôler par une application plus efficace du DP (information/acquisition) Verbaliser et engager et suivre l'action en justice Optimiser l'intervention foncière du Conservatoire du Littoral (ajout) :					
10b	6								
10c									
11	8 + 9	Co-construire une stratégie opérationnelle pour la qualité des espaces naturels périurbains	COMMUNE	Hiérarchiser les enjeux environnementaux alliant sciences et perception du plus grand nombre. Amplifier et pérenniser les actions citoyennes notamment de restauration et de lutte contre les EEE Former les décideurs que sont les élus aux enjeux environnementaux					
12a				Abonder la base de données Installation / Transmission de la Chambre d'agriculture					
12b				Tenir des réunions d'information pour les porteurs de projet concernés					
12c				Mettre en relation cédants et repreneurs					
12d	6 + 7	Accompagner la transmission	CHAMBRE D'AGRICULTURE	Agir contre les indivisions foncières (ajout) :					

# Merci de votre participation

---

## **ECOSYS, plus de 30 ans de passion au service des territoires et des hommes**

- Un travail en réseaux au plus près des acteurs et de leur territoire.
- Un métier à la confluence de l'urbanisme, de l'agriculture et du paysage.
- PLU et cartes communales.
- ZAP et PAEN.
- Plan de gestion d'espaces naturels.
- Charte de territoires et paysagères.
- Etudes d'impact et d'environnement.
- Diagnostic et étude préalable agricole.
- AMO (demandes d'autorisation administratives).
- ...

12 Avenue d'Elne  
66570 SAINT-NAZAIRE France



5 Impasse Charrié  
97405 PETITE ILE La Réunion

Tel: 04-68-80-11-45 - @: [petiau@ecosys.tm.fr](mailto:petiau@ecosys.tm.fr)  
Site: <http://ecosys.tm.fr/>